

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:*****RÖFIX CalceClima® Fino***

Crépi à base de chaux hydraulique naturelle NHL5

Unique Formula Identifier (UFI-Code):

CT92-5134-H006-S6C8

CFC2-S16P-A00K-APEG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Étape du cycle de vie**

C/PW Utilisation par les consommateurs / Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Secteur d'utilisation

SU19 Bâtiment et travaux de construction

Catégorie du produit

PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

Catégorie du procédé

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC10a / ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet

Catégorie de l'article

AC4 Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique

Emploi de la substance / de la préparation

Mortier prêt à l'emploi - Produit pour une utilisation industrielle, professionnelle et privée pour mélange avec de l'eau pour un traitement ultérieur des édifices. Veuillez renoncer à toute autre application.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

FIXIT AG

Im Schachen 416

5113 Holderbank AG

Suisse

Tel. +41 (0)62 887 51 51

Fax +41 (0)62 887 53 53

info@fixit.ch

fixit.ch

Service chargé des renseignements:

Section sécurité du produit (ouverture de l'usine en journée 8:00 - 16:00)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'information sur les poisons: +41/(0)44 - 251 51 51

Numéro d'appel d'aide (seulement en Suisse): 145

Numéro d'appel d'aide européen: 112

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Indications complémentaires:

La classification au regard de l'action irritante de la peau et des yeux se base sur les résultats d'essai sur des animaux, voir le paragraphe 16 littérature [4], [11] und [12].

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger


GHS05 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Chaux hydraulique naturelle

Dihydroxyde de calcium

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3 Autres dangers

Aussitôt que le mélange sec arrive en contact avec de l'eau ou de l'humidité, une solution très fortement alcaline se forme. A cause de cette forte alcalinité le mortier humide peut causer des irritations cutanées et oculaires. En cas de contact prolongé un danger de sérieux dommages

(Suite page 3)

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 2)

cutanés existe à cause de cette basicité.

Le pourcentage d'oxyde de silice cristallin qui peut pénétrer dans les alvéoles est au-dessous de 1%. Le produit n'est donc pas soumis à l'obligation de marquage particulier. Le port d'une protection des voies respiratoires est cependant conseillé.

La poussière provenant du mélange sec peut irriter les voies respiratoires. Une inhalation répétée de grosses quantités de poussière augmente le risque de maladies pulmonaires.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT:

Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations de plus de 0,1%, qui sont classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT).

vPvB:

Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations de plus de 0,1%, qui sont classés comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations de 0,1% ou plus ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1 Caractérisation chimique: Substances

Pour ce produit, il s'agit d'un mélange.

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6 REACH: ¹	Calcaire (Calcium carbonate) Consistant en: 471-34-1 Carbonate de calcium (> 90%); 16389-88-1 Calcium/Magnésium carbonate (0 - 10%); 14808-60-7 Quartz (SiO ₂) (0 - 10%); 37244-96-5 Feldspath (0 - 5%); 12001-26-2 Mica - Silicate de potassium et d'aluminium (0 - 5%) Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50 - < 100%
CAS: 85117-09-5 EINECS: 285-561-1 REACH: 01-2119475523-36	Chaux hydraulique naturelle Consistant en: 1305-62-0 Dihydroxyde de calcium (15 - 65%); 10034-77-2 Silicate dicalcique (10 - 45%); 1317-65-3 Calcaire (Calcium carbonate) (10 - 40%) ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 1 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 1 %	≥ 10 - < 20%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 REACH: 01-2119475151-45	Dihydroxyde de calcium ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 1 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 1 %	5 - 10%

(Suite page 4)

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 3)

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

¹ Non soumis à enregistrement conformément à l' CE 1907/2006 L'annexe V (point 7) ou Articles 2.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Premiers secours

Remarques générales:

Pour les premiers sauveteurs, il n'y a pas besoin d'équipement de protection individuel et spécifique. Les premiers sauveteurs doivent cependant éviter le contact avec le produit.

Après inhalation:

Eloigner la source de poussière et veillez à amener de l'air frais ou d'amener la personne à l'air frais. Si la personne se sent mal, tousse ou est irritée, veuillez chercher un conseil médical.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Laver les habits avant une nouvelle utilisation. Nettoyer les souliers avant une nouvelle utilisation. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Ne pas frotter les yeux, sinon par l'effet de frottement des dégâts supplémentaires à l'œil peuvent apparaître. Enlever les lentilles de contact et rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Si c'est possible, utiliser une solution isotonique (0,9% NaCl). Consulter toujours un médecin du travail ou un oculiste.

Après ingestion:

Ne pas contraindre la personne à vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin ou la centrale téléphonique en cas d'intoxication.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les effets sont décrits dans les paragraphes 2 et 11.

Le contact du produit avec les yeux peut provoquer des dégâts sérieux et durables.

Le produit dans sa forme sèche peut aussi provoquer une irritation sur la peau humide en cas de contact prolongé. Le contact avec la peau humide peut causer des irritations cutanées, de la dermatose ou d'autres dégâts cutanés sérieux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si on va chez le médecin, on devrait avoir cette fiche de données de sécurité avec soi.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Le mélange n'est pas inflammable ni comme il est livré ni dans sa forme mélangée. C'est pourquoi la mise en action des moyens d'extinction et anti-incendies à proximité d'un feu est à bien réfléchir.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est ni explosif ni inflammable et n'agit pas sur d'autres matériaux comme propagateur de feu. En cas d'incendie, des poussières inorganiques peuvent se former. Eviter la formation de poussière. Réagit avec l'eau d'une manière alcaline.

(Suite page 5)

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 4)

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune mesure particulière n'est requise. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussière. Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi qu'inhaler le produit. Respecter les indications de la limitation d'exposition, et mettre un équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit aller dans les eaux usées car cela cause une hausse de la valeur du pH. A partir d'une valeur de pH supérieure à 9, des effets écotoxiques peuvent apparaître. Veuillez respecter les règles nationales en vigueur concernant les eaux usées et les nappes phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser sec le matériau répandu et l'utiliser si possible. Empêcher la formation de poussière. Utiliser un aspirateur industriel pour le nettoyage de la classe de poussière M (DIN EN 60335-2-69) au moins. Ne pas balayer à sec. Ne jamais utiliser de l'air comprimé pour nettoyer. Si de la poussière se forme dans le cas d'un nettoyage à sec, utiliser immédiatement le port des EPI adéquats. Eviter de respirer les poussières qui se forment ainsi que le contact de ces poussières avec la peau. Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Laisser durcir le mortier brassé et l'éliminer (voire paragraphe 13.1).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation de poussière. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Porter des vêtements de protection individuels. Des installations pour se laver les yeux et la peau doivent être disponibles. Les personnes sujettes à des maladies cutanées ou à d'autres réactions d'hypersensibilité de la peau ne doivent pas manipuler le produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant le travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver hors de portée des enfants. Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés. Ne pas utiliser de fûts en métal léger.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Durée de conservation minimale:

Stockage (sec, jusqu'à 20°C): voir les données sur le bidon.

Classe de stockage: 13

(Suite page 6)

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 5)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
1317-65-3 Calcaire (Calcium carbonate)
SUVA 1/2009 (Suisse) Valeur à long terme: 10 e 3 a mg/m³SUVA 1/2009 (Suisse) Valeur à long terme: 10 e 3 a mg/m³
1305-62-0 Dihydroxyde de calcium
MAK (Suisse) Valeur à long terme: 5 e mg/m³
SScIOELV (EU) Valeur momentanée: 4 mg/m³
Valeur à long terme: 1 mg/m³
Respirable fractionVME (Suisse) Valeur à long terme: 5 e mg/m³
SSc;
DNEL
85117-09-5 Chaux hydraulique naturelle

Inhalatoire	Systémique - Effet à long terme	1 mg/m ³ (Consommateur) 1 mg/m ³ (Travailleur)
	Systémique - Effet à court terme	4 mg/m ³ (Consommateur) 4 mg/m ³ (Travailleur)

1305-62-0 Dihydroxyde de calcium

Inhalatoire	Systémique - Effet à long terme	1 mg/m ³ (Consommateur) 1 mg/m ³ (Travailleur)
	Systémique - Effet à court terme	4 mg/m ³ (Consommateur) 4 mg/m ³ (Travailleur)

PNEC
85117-09-5 Chaux hydraulique naturelle

Eau douce	0,49 mg/l (Eau)
Eau de mer	0,32 mg/l (Eau)
Sol	1.080 mg/kg (Le sol)
Station d'épuration	3 mg/l (non spécifié)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:

Néant

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:
Substances constituantes avec des valeurs limites pour poussière

MAK (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a 10 e mg/m ³
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a 10 e mg/m ³

471-34-1 Carbonate de calcium

MAK (Suisse)	Valeur à long terme: 3 A mg/m ³
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a mg/m ³

(Suite page 7)

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 6)

14808-60-7 Quartz (SiO₂)

MAK (Suisse)	Valeur à long terme: 0,15 a mg/m ³ P C1a SSc;
BOELV (EU)	Valeur à long terme: 0,1* mg/m ³ *respirable fraction
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,15 a mg/m ³ P C1a SSc;

1305-62-0 Dihydroxyde de calcium

MAK (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m ³ SSc
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 4 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³ Respirable fraction
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m ³ SSc;

1317-65-3 Calcaire (Calcium carbonate)

SUVA 1/2009 (Suisse)	Valeur à long terme: 10 e 3 a mg/m ³
SUVA 1/2009 (Suisse)	Valeur à long terme: 10 e 3 a mg/m ³

a - la fraction qui peut pénétrer dans les alvéoles e - la fraction respirable (DIN EN 481)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
8.2.1. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Afin d'éviter la formation de poussières les systèmes fermés (par exemple les silos avec des installations d'extraction), les dépoussiérages ou d'autres systèmes techniques de commandes (par exemple des machines de nettoyage ou des malaxeurs) doivent être équipé de systèmes additionnels de récupération de poussière.

8.2.2. Equipement de protection individuel
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer tout-de-suite les habits sales et les laver en profondeur avant la prochaine utilisation. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

Protection respiratoire:


Masque de protection filtrant les particules (type FFP2 selon EN 149)

Le respect des valeurs maximales d'exposition doit être assuré par des mesures techniques d'aspiration de poussières (par exemple aspirations locales). S'il y a un risque de dépassement des valeurs maximales d'exposition (par exemple en manipulant à l'air libre du produit pulvérulent sec ou en le travaillant en l'éclaboussant), un masque de protection respiratoire adéquat doit être porté.

Protection des mains:


Gants de sécurité résistant aux substances chimiques selon la norme européenne EN ISO 374

Porter des gants de sécurité avec le marquage CE étanche à l'eau, résistant à l'abrasion et aux alcalis. Les gants en cuir ne sont pas appropriés à cause de leur perméabilité à l'eau et peuvent libérer les liasons riche en chromate.

(Suite page 8)

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 7)

Matériau des gants:

Pour faire le mélange et travailler le mélange prêt à l'emploi, des gants de protection pour produits chimiques (catégorie III) ne sont pas obligatoires. Des analyses ont montré que des gants en coton trempés dans une solution de nitrile (épaisseur de la couche d'environ 0.15 mm) pendant 480 minutes offrent une protection suffisante. Les gants qui ont pris l'humidité doivent être changés. Tenir des gants de rechange prêts.

Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Polychloroprène (épaisseur du matériau $\geq 0,5$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)
Caoutchouc nitrile (épaisseur du matériau $\geq 0,35$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)
caoutchouc butyle (épaisseur du matériau $\geq 0,5$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)
Caoutchouc fluoré (épaisseur du matériau $\geq 0,4$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)
Néoprène (épaisseur du matériau $\geq 0,5$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants non étanches aux liquides en tissu, cuir ou matériaux similaires.

Protection des yeux:


En cas de développement de poussière ou de danger d'éclaboussure, utiliser des lunettes de protection fermées selon EN 166

Protection du corps:


Porter des vêtements de protection à longues manches ainsi que des souliers fermés. Si le contact avec le mortier frais ne peut pas être évité, le vêtement de protection doit être étanche. Faire attention qu'aucun mortier frais n'arrive dans la chaussure ou la botte depuis le dessus.

Mesures de gestion des risques:

Une instruction au collaborateur qui explique comment porter correctement les EPI est nécessaire pour assurer l'efficacité de la protection.

8.2.3. Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas laisser le produit aller dans les eaux usées car cela cause une hausse de la valeur du pH. A partir d'une valeur de pH supérieure à 9, des effets écotoxiques peuvent apparaître. Veuillez respecter les règles nationales en vigueur concernant les eaux usées et les nappes phréatiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
État physique

Solide

Aspect:
Forme:

Poudre

Couleur:

Gris

Odeur:

Inodore

Seuil olfactif:

Non pertinent pour la sécurité

valeur du pH à 20 °C:

> 11

Solution saturée dans l'eau

Changement d'état
Point de fusion:

> 1.300 °C (ISO 3016)

Point d'ébullition:

Non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux):

La substance n'est pas inflammable.

(Suite page 9)

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 8)

Point d'éclair	Non applicable
Température d'inflammation:	Non applicable
Température de décomposition:	> 825°C en CaO et CO ₂ > 550°C en CaO et H ₂ O
Propriétés comburantes:	Néant
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Densité et/ou densité relative	
Densité:	Non déterminée
Masse volumique apparente:	1.010 - 1.210 kg/m ³
La taille des particules:	
Caractéristiques des particules	Voir point 3.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Peu soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Teneur en substances solides:	100,0 %
VOCV (CH)	0,000 %

9.2 Autres informations
Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	Néant
Gaz inflammables	Néant
Aérosols	Néant
Gaz comburants	Néant
Gaz sous pression	Néant
Liquides inflammables	Néant
Matières solides inflammables	Néant
Substances et mélanges autoréactifs	Néant
Liquides pyrophoriques	Néant
Matières solides pyrophoriques	Néant
Matières et mélanges auto-échauffants	Néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Néant
Liquides comburants	Néant
Matières solides comburantes	Néant
Peroxydes organiques	Néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Néant
Explosibles désensibilisés	Néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Réagit avec l'eau d'une manière alcaline. Une réaction prévisible a lieu en contact avec l'eau, par laquelle le produit durcit et forme une masse solide qui ne réagit pas avec son environnement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable aussi longtemps qu'il est stocké dans les règles de l'art et dans un endroit sec.

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue (voir 10.5).

(Suite page 10)

CH/FR

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 9)

10.4 Conditions à éviter

Éviter l'arrivée d'eau ou d'humidité pendant le stockage (le mélange réagit avec l'humidité d'un manière basique et se durcit).

10.5 Matières incompatibles

Réagit d'une manière exotherme avec les acides; le produit humide est alcalin et réagit avec les acides, les sels d'ammonium et les métaux non pauvres tels que l'aluminium, le zinc ou le laiton. Dans le cas d'une réaction avec des métaux pauvres, de l'hydrogène se forme.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Durée de conservation minimale:

Stockage (sec, jusqu'à 20°C): voir les données sur le bidon.

Indications complémentaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Le produit n'a pas été examiné. L'affirmation provient des caractéristiques des composants simples.

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
1317-65-3 Calcaire (Calcium carbonate)

Oral	LD ₅₀	6.450 mg/kg (Les rats) (RTECS Data)
------	------------------	-------------------------------------

85117-09-5 Chaux hydraulique naturelle

Oral	LD ₅₀	7.340 mg/kg (Les rats) (OECD 425)
------	------------------	-----------------------------------

1305-62-0 Dihydroxyde de calcium

Oral	LD ₅₀	7.340 mg/kg (Les rats) (OECD 425)
		> 2.500 mg/kg (Les lapins) (OECD 402)
Dermique	LD ₅₀	> 2.500 mg/kg (Les lapins) (OECD 402)

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):
85117-09-5 Chaux hydraulique naturelle

Effet d'irritation de la peau	OECD 404 (skin)	(Les lapins) irritant
Effet d'irritation des yeux	OECD 405 (eye)	(Les lapins) corrosive

Effet primaire d'irritation:
De la peau:

Le Dihydroxyde de calcium irrite la peau (in vivo, lapins). Les résultats des études ont classé le dihydroxyde de calcium comme substance irritante de la peau (H315 - cause des irritations cutanées)

Provoque une irritation cutanée.

Des yeux:

Les résultats des études (in vivo, lapins) ont démontré que le dihydroxyde de calcium peut conduire à des dégâts sérieux aux yeux (H318 - cause des dégâts aux yeux).

Provoque de graves lésions des yeux.

(Suite page 11)

CH/FR

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 10)

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT SE):

Le dihydroxide de calcium irrite les voies respiratoires (STOT SE 3 / H335 - peut irriter les voies respiratoires).

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT RE):

Une inhalation répétée de grosses quantités de poussière augmente le risque de maladies pulmonaires.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Les expériences pratiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Les remarques générales

Voir chapitre 16 (littérature).

Toxicité subaiguë à chronique:

Peut causer des irritations sérieuses de la peau en cas de contact prolongé avec l'humidité de la peau.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit n'a pas été examiné. L'affirmation provient des caractéristiques des composants simples.

Toxicité aquatique:**1317-65-3 Calcaire (Calcium carbonate)**

LC ₅₀ (96h)	> 100 mg/l (Truite arc-en-ciel - oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
LC ₅₀ (48h)	> 100 mg/l (Puce d'eau - daphnia magna) (OECD 202)
EC ₅₀	> 14 mg/l (Algue - desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
	> 1.000 mg/l (Boue d'épuration activée) (OECD 209)

85117-09-5 Chaux hydraulique naturelle

LC ₅₀ (96h Eau de mer)	457 mg/l (Poisson)
	158 mg/l (Les invertébrés - aquatic invertebrates)
LC ₅₀ (96h Eau douce)	50,6 mg/l (Poisson)
EC ₅₀ (48h)	49,1 mg/l (Les invertébrés - aquatic invertebrates)
EC ₅₀ (72h)	184,57 mg/l (Algues)

(Suite page 12)

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 11)

NOEC (72h)	48 mg/l (Algues)
NOEC (14d)	32 mg/l (Les invertébrés - aquatic invertebrates)
NOEC (21d)	1.080 mg/kg (Les plantes en général)
EC ₁₀ /LC ₁₀ (NOEC)	12.000 mg/kg (Sol de microorganismes)
	2.000 mg/kg (Sol de macroorganismes)
1305-62-0 Dihydroxyde de calcium	
LC ₅₀ (96h Eau de mer)	457 mg/l (Poisson)
	158 mg/l (Les invertébrés - aquatic invertebrates)
LC ₅₀ (96h Eau douce)	33,884 mg/l (Poisson-chat africa - clarias gariepinus)
	50,6 mg/l (Poisson)
EC ₅₀ (48h)	49,1 mg/l (Les invertébrés - aquatic invertebrates)
EC ₅₀ (72h)	184,57 mg/l (Algues)
NOEC (72h)	48 mg/l (Algues)
NOEC (14d)	32 mg/l (Les invertébrés - aquatic invertebrates)
NOEC (21d)	1.080 mg/kg (Les plantes en général)
NOEC (96h)	56 mg/l (Guppy - poecilia reticulata)
EC ₁₀ /LC ₁₀ (NOEC)	12.000 mg/kg (Sol de microorganismes)
	2.000 mg/kg (Sol de macroorganismes)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique. N'est pas éliminable dans l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Peu soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:**

Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations de 0,1% ou plus qui sont classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT).

vPvB:

Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations de 0,1% ou plus, qui sont classés comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations de 0,1% ou plus ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7 Autres effets néfastes**Littérature**

Voir chapitre 16 (littérature).

Effets écotoxiques:

Seulement par élévation de la valeur pH en cas de sortie de grosses quantités.

Comportement dans les stations d'épuration:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

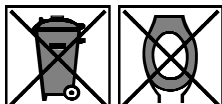
(Suite page 13)

CH/FR

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 12)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:


Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Ramasser à sec, stocker dans des conteneurs identifiés et, si possible, réutiliser en tenant compte de la durée maximale de stockage ou mélanger les quantités restantes avec de l'eau en évitant tout contact avec la peau et toute exposition à la poussière. Laisser durcir les produits humides ou les boues de produit et les éliminer après durcissement conformément aux réglementations locales et officielles.

Risque de pollution de l'environnement. Respectez la réglementation en vigueur en matière d'élimination des déchets. Conservez les produits inutilisés et les emballages souillés dans un endroit fermé. Prévoyez des conteneurs pour la collecte des déchets. Confier l'élimination à une entreprise spécialisée autorisée à effectuer ce type de travaux. Empêcher tout rejet du produit dans l'environnement. Ne pas évacuer le produit dans les égouts. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Les emballages vides peuvent être valorisés énergétiquement dans une usine d'incinération ou collectés dans une décharge après classification appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Catalogue européen des déchets

16 03 03*	Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses
17 09 04	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03
15 01 01	Emballages en papier/carton
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

16 03 03: Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

17 09 04: Déchets de chantier non triés, et autres déchets de chantier pollués

Classification: sc = les autres déchets soumis à contrôle

15 01 01: Emballages en papier et en carton

16 03 03 pour les restes de produit non gâché

17 09 04 pour le produit durci additionné d'eau

15 01 01 pour des emballages libres de restes

Emballages non nettoyés
Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(Suite page 14)

RÖFIX CalceClima® Fino

Seuls les emballages complètement vides peuvent être recyclés.

(Suite de la page 13)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA

Néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA

Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe

Néant

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

Néant

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Polluant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

"Règlement type" de l'ONU:

Néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Directive (UE) 2012/18
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII :
Informations complémentaires concernant l'entrée 78

Le produit ne contient pas de microplastiques polymères synthétiques >0,01% conformément à la directive CE 2055/2023.

Règlement (CE) N° 649/2012
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS

(Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, p. 3)

Aucun des ingrédients n'est présent

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Règlement (CE) 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(Suite page 15)

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 14)

Prescriptions nationales:**Classe de pollution des eaux:**

Classe B (Classification propre): Peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:

·Règlement (CE) No. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

·Règlement (UE) No. 878/2020 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

·Règlement (CE) No. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

·Règlement (CE) No. 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets

·Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses - Ordonnance sur les produits chimiques OChim (813.11)

·Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux - Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (814.81)

·Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)

·Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils OCOV (814.018)

·Ordonnance sur la protection de l'air OPair (814.318.142.1)

·Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - Ordonnance sur les accidents majeurs OPAM (814.012)

·Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (814.610.1)

·Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles - Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA (832.30)

·Valeurs limites d'exposition aux postes de travail SUVA (VME/VLE, VBT valeurs admissibles pour agents physiques)

·Règlement (UE) No. 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

VOCV (CH) 0,000 %**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Les raisons du changement:**

* Données modifiées par rapport à la version précédente.

Phrases importantes:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(Suite page 16)

CH/FR

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 15)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils pour les instructions:

Des formations complémentaires qui vont plus loin que les instructions données par rapport à des activités avec des substances dangereuses ne sont pas nécessaires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

Littérature

- [2] Technische Regel für Gefahrstoffe „Arbeitsplatzgrenzwerte“, 2009, GMBI Nr.29 S.605.
 [3] MEASE 1.02.01 Exposure assessment tool for metals and inorganic substances, EBRC Consulting GmbH für Eurometaux, 2010
 [4] Observations on the effects of skin irritation caused by cement, Kietzman et al, Dermatosen, 47, 5, 184-189 (1999).
 [6] U.S. EPA, Short-term Methods for Estimating the Chronic Toxicity of Effluents and Receiving Waters to Freshwater Organisms, 3rd ed. EPA/600/7-91/002, Environmental Monitoring and Support Laboratory, U.S. EPA, Cincinnati, OH (1994a).
 [7] U.S. EPA, Methods for Measuring the Acute Toxicity of Effluents and Receiving Waters to Freshwater and Marine Organisms, 4th ed. EPA/600/4-90/027F, Environmental Monitoring and Support Laboratory, U.S. EPA, Cincinnati, OH (1993).
 [8] Environmental Impact of Construction and Repair Materials on Surface and Ground Waters. Summary of Methodology, Laboratory Results, and Model Development. NCHRP report 448, National Academy Press, Washington, D.C., 2001.
 [11] TNO report V8815/09, Evaluation of eye irritation potential of cement clinker G in vitro using the isolated chicken eye test, April 2010.
 [12] TNO report V8815/10, Evaluation of eye irritation potential of cement clinker W in vitro using the isolated chicken eye test, April 2010.
 [18] Anonymous, 2006: Tolerable upper intake levels for vitamins and minerals Scientific Committee on Food, European Food Safety Authority, ISBN: 92-9199-014-0 [SCF document]
 [19] Anonymous, 2008: Recommendation from the Scientific Committee on Occupational Exposure Limits (SCOEL) for calcium oxide (CaO) and calcium dihydroxide (Ca(OH)₂), European Commission, DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, SCOEL/SUM/137 February 2008

Service établissant la fiche technique:

Section sécurité du produit (+43/(0)5522-41646-0 / klaus.ritter@fixit-gruppe.com)

Contact:

Dr. Klaus Ritter

Abréviations et acronymes:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration (maximum concentration of a chemical substance in the workplace, Austria/Germany)
 PBT: persistent, bioaccumulative and toxic properties
 vPvB: very persistent, bioaccumulative properties
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(Suite page 17)

RÖFIX CalceClima® Fino

(Suite de la page 16)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Plus d'informations:

Les données contenues dans ces feuilles de données de sécurité décrivent les exigences en matière de sécurité et se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne sont pas une garantie des caractéristiques du produit. Les lois existantes, règles et prescriptions, même celles qui ne sont pas mentionnées dans ces feuilles doivent être respectées par le destinataire de nos produits et cela sous sa propre responsabilité.

CH/FR